



EURL A2S

États financiers

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Autres travaux spécialisés de construction
14 BIS BASSE RUE , 86330, MARTAIZE
SIREN : 847848108

Comptes annuels certifiés conformes

DocuSigned by:
 Damien RANHAÉ
30649A377C7348E...

Bilan actif

	31/12/2024 (12 mois)			31/12/2023 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit - non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	24 114,22		24 114,22	24 114,22
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	59 477,22	- 37 892,71	21 584,51	29 421,31
Autres immobilisations corporelles	26 464,37	- 4 896,91	21 567,46	2 514,67
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	277,00		277,00	263,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 833,75		2 833,75	2 833,75
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	113 166,56	- 42 789,62	70 376,94	59 146,95
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements	10 277,71		10 277,71	6 423,71
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	715,99		715,99	
Créances				
Clients et comptes rattachés (3)	267 164,33		267 164,33	313 039,39
Autres créances (3)	44 748,34		44 748,34	30 475,22
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Divers				
Disponibilités	128 580,16		128 580,16	47 179,07
Charges constatées d'avance (3)	2 207,25		2 207,25	1 560,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	453 693,78		453 693,78	398 677,39
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	566 860,34	- 42 789,62	524 070,72	457 824,34

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Part à plus d'un an

Bilan passif

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
	Total	Total
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	7 000,00	7 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	700,00	700,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	140 652,00	77 880,77
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	22 753,24	62 771,23
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	171 105,24	148 352,00
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
EMPRUNTS ET DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	126 006,70	67 596,72
Emprunts et dettes financières diverses (3)	74,05	97,14
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 065,97	171 156,07
Dettes fiscales et sociales	83 905,13	68 285,84
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 913,63	2 336,57
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (III)	352 965,48	309 472,34
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I à IV)	524 070,72	457 824,34
(1) Dont à moins d'un an	327 546,18	305 223,49
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Installations techniques, matériels et outillages industriels : de 3 ans à 10 ans

* Autres immobilisations corporelles : de 3 ans à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Stocks

Mode de valorisation des stocks

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Engagement de retraite

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013, les entreprises ou les groupes de moins de 250 salariés peuvent définir leurs propres modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (modalités qualifiées de modalités simplifiées).

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Le résultat courant, calculé sur la base des chiffres apparaissant au compte de résultat est bien représentatif du résultat des opérations courantes de la société.

Notes relatives aux postes du bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24 114,22					24 114,22	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles	24 114,22					24 114,22	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 210,42		23 731,17			85 941,59	
Terrains							
Constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels	56 679,05		2 798,17			59 477,22	
Installations générales agencements divers	1 969,00		3 183,00			5 152,00	
Matériel de transport	1 249,40		17 750,00			18 999,40	
Autres immobilisations corporelles	2 312,97					2 312,97	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 096,75		14,00			3 110,75	
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés	263,00		14,00			277,00	
Prêts et autres immobilisations financières	2 833,75					2 833,75	
Total	89 421,39		23 745,17			113 166,56	

Tableau de flux des immobilisations

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
VENTILATION DES AUGMENTATIONS		23 731,17	14,00	23 745,17
Réévaluations				
Acquisitions		23 731,17	14,00	23 745,17
Apports				
Créations				
Virements de l'actif circulant				
Virements de poste à poste				
Total des augmentations		23 731,17	14,00	23 745,17
VENTILATION DES DIMINUTIONS				
Virements de poste à poste				
Cessions				
Mises hors service				
Scissions				
Virements vers l'actif circulant				
Total des diminutions				

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 274,44	12 515,18		42 789,62
Terrains				
Constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels	27 257,74	10 634,97		37 892,71
Installations générales agencements divers	913,40	467,32		1 380,72
Matériel de transport	481,12	986,35		1 467,47
Autres immobilisations corporelles	1 622,18	426,54		2 048,72
Total	30 274,44	12 515,18		42 789,62

(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI :

Actif circulant

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	2 833,75		2 833,75
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	2 833,75		2 833,75
ACTIF CIRCULANT	314 119,92	314 119,92	
Créances clients et comptes rattachés	267 164,33	267 164,33	
Clients douteux ou litigieux			
Créances fiscales et sociales	42 618,34	42 618,34	
Groupes et associés (1)			
Débiteurs divers	2 130,00	2 130,00	
Charges constatées d'avance	2 207,25	2 207,25	
Total	316 953,67	314 119,92	2 833,75

(1) Dont prêts accordés aux associés personnes physiques : -

Produits à recevoir

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Clients	1 092,00		1 092,00	
Produits à recevoir - Divers				
Total	1 092,00		1 092,00	

Dépréciations des actifs

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 000€ décomposé en 700 titres d'une valeur nominale de 10€.

Affectation du résultat

	Origines	Affectations
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui déclaré		
Résultat de l'exercice précédent celui déclaré	62 771,23	
Prélèvement sur les réserves		
Affectations aux réserves légales		
Affectations aux autres réserves		62 771,23
Dividendes		
Autres répartitions		
Report à nouveau		
Total	62 771,23	62 771,23

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Augmentations	Diminutions	Montant à la clôture de l'exercice
Capital social ou individuel	7 000,00					7 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport						
Ecart de réévaluation						
Réserve légale	700,00					700,00
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves	77 880,77	62 771,23				140 652,00
Report à nouveau						
Autres répartitions						
Distribution de Dividendes sur l'affectation du résultat						
Résultat de l'exercice précédent restant à affecter						
Résultat de l'exercice	62 771,23	- 62 771,23		22 753,24		22 753,24
Situation nette	148 352,00			22 753,24		171 105,24
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
Total des capitaux propres	148 352,00			22 753,24		171 105,24

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant brut	Echéance à 1 an	Echéance à plus d'1 an et cinq ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES	126 080,75	100 661,45	25 418,45	
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	126 006,70	100 587,40	25 418,45	
Emprunts et dettes financières divers	74,05	74,05		
DETTES FOURNISSEURS	139 065,97	139 065,97		
Fournisseurs et comptes rattachés	139 065,97	139 065,97		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	83 905,13	83 905,13		
AUTRES DETTES	3 913,63	3 913,63		
Autres dettes	3 913,63	3 913,63		
Dettes sur immobilisations				
Produits constatés d'avance				
Total	352 965,48	327 546,18	25 418,45	

Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personne physique : -

Charges à payer

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Fournisseurs	2 898,71	41 316,80	- 38 418,09	- 92,98
Charges à payer - Divers	1 741,62	3 786,57	- 2 044,95	- 54,01
Total	4 640,33	45 103,37	- 40 463,04	- 89,71

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	2 207,25		
Total	2 207,25		

Notes relatives au compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

	Montant Brut	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Charges exceptionnelles de gestion	1 225,00		1 225,00	
Produits exceptionnels de gestion				
Résultat exceptionnel sur opérations de gestion	- 1 225,00		- 1 225,00	
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		14 950,00	- 14 950,00	- 100,00
Produits de cession d'éléments d'actifs		14 950,00	- 14 950,00	- 100,00
Quote-part de subvention				
Autres charges en capital				
Autres produits en capital				
Résultat exceptionnel sur opérations de capital				
Dotation aux amortissements except.				
Reprises d'amortissements except.				
Transferts de charges				
Dot. et rep. exceptionnelles				
Total résultat exceptionnel	- 1 225,00		- 1 225,00	

Autres informations

Effectifs

Effectif moyen du personnel : 12 personnes.

Composition des effectifs

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	12,00	
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	5,00	
Ouvriers	7,00	
Total	12,00	

A2S - Amiante Solutions Services
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 14 Bis Basse rue
86330 MARTAIZE
847 848 108 RCS POITIERS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2025
DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à **22 753,24 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 22 753,24 euros

A titre de dividende global à l'associé unique..... 5 000,00 euros
Soit 50,00 euros par part

Le solde, soit la somme de 17 753,24 euros
En totalité au crédit du compte « Autres Réserves ».

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 5 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'associé unique déclare être informé que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

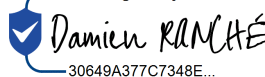
Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Acte sous signature électronique via la plate-forme Docusign®, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Certifié conforme
La Gérance
Monsieur Damien RANCHE

DocuSigned by:

30649A377C7348E...